

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2025

---

INTERDIRE UN MARIAGE EN FRANCE LORSQUE L'UN DES FUTURS ÉPOUX RÉSIDE DE  
FAÇON IRRÉGULIÈRE SUR LE TERRITOIRE - (N° 1583)

Commission	
Gouvernement	

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 260

présenté par  
M. Eskenazi

à l'amendement n° 40 de Mme Balage El Mariky

-----

### APRÈS L'ARTICLE PREMIER

Après le mot "loi" insérer les mots "puis annuellement".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.